



Commission Paritaire Professionnelle du secteur sanitaire parapublic vaudois

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2009 / 2ème exercice

I. Organisation de la CPP

I.1 : Historique

Suite à l'entrée en vigueur de la CCT au 1^{er} janvier 2008, la CPP a été constituée en association au sens des articles 60 et suivants CCS le 4 février 2008 à Prilly.

I.2 : Composition et fonctionnement de la CPP / membres et suppléants

Plateforme employeurs (PFE) :

AVDEMS : Mme Céline Fonferrier (suppléante), MM. Tristan Gratier et Pierre Rochat (jusqu'au 31.08) à qui M. Pierre-Yves Rémy a succédé

FEDEREMS : MM. Bernard Russi et Jean-Louis Zufferey

FHV : MM. Daniel Drainville, Robert Meier et Franco Prisco (suppléant)

OMSV : MM. Philip Bovet (jusqu'au 30.06) à qui M. Jean-Jacques Monachon a succédé, Mme Monique Moser-Boujol (suppléante) et M. Benoît Porchet

Plateforme travailleurs (PFT) :

APEMS : M. Dominique Pavid et Mme Pascale Russo (suppléante)

ASE : Mme Sylvie Meyer

ASI : Mme Francine Jecker

Avenir Social : Mme Vera Huber-Simao

SSP : M. François Grenier (jusqu'au 30.06) à qui M. Pierre-Yves Oppikofer a succédé et Mme Solange Kunz-Giesen

SYNA : MM. Fernando Ferreira (suppléant) et Thierry Lambelet

SUD : MM. Bernard Krattinger et Marc Oran (suppléant)

Durant cet exercice, la présidence a été exercée par M. Thierry Lambelet et la vice-présidence par M. Pierre Rochat jusqu'au 31 août, puis par M. Jean-Louis Zufferey dès le 1^{er} septembre.

Le bureau de la CPP, constitué du président, du vice-président et de la secrétaire, a organisé les 10 séances plénières du 2ème exercice de la CPP.

I.3 : Secrétariat

Le travail de secrétariat a été l'objet d'un contrat de prestations entre la FHV et la CPP.

La FHV a mis à disposition de la CPP, contre rétribution :

- les services de Madame Myriam Fonjallaz, collaboratrice à la FHV
- un bureau, un poste de travail et toute l'infrastructure nécessaire à l'accomplissement du travail de secrétariat

II. Activités de la CPP

II.1 : Sous commissions (SC)

Les trois sous commissions ci-dessous se sont réunies durant l'exercice dans un état d'esprit constructif et partenarial.

La SC d'examen des modifications et nouveautés proposées à la CCT / 2 séances

La SC d'harmonisation de la classification des fonctions / 4 séances

La SC de mise en place des contrôles / 18 séances.

II.2 : Modifications et interprétations de la CCT

Deux avenants à la CCT ont été adoptés par les parties contractantes.

- Art.1.3, alinéa 2 / ajout concernant les pré-stagiaires
- Art. 1.3bis + annexe 7 / dispositions applicables aux auxiliaires de vacances âgés entre 15 et 18 ans.

Aucune interprétation de la CCT n'a été soumise à la CPP pour validation.

II.3 : Perception de la contribution professionnelle

La fiduciaire Swissbusiness, à Bussigny, a été mandatée par la CPP, pour la perception de la contribution professionnelle.

Cette contribution professionnelle a été prélevée à 130 employeurs des 4 associations faïtières patronales et aux 3 réseaux de soins adhérents à la CCT.

La CPP a apprécié le respect par les employeurs des délais de réponses et de paiements.

II.4 : Harmonisation de la classification des fonctions

Une des tâches principales de la CPP durant l'exercice 2009 a été l'harmonisation de la classification des fonctions.

L'objectif étant la transparence, la cohérence et l'équité de traitement des collaborateurs du secteur sanitaire parapublic vaudois, dans le respect de l'historique et des fonctions spécifiques à chaque faïtière. Cette harmonisation a permis l'élaboration d'une grille commune générique, qui figure à l'annexe 2 de la CCT.

II.5 : Mise en place des contrôles conventionnels

Une autre tâche principale de la CPP durant l'exercice 2009 a été l'élaboration des différents outils nécessaires aux contrôles conventionnels des institutions soumises à la CCT.

Les plateformes ont chacune désigné quatre contrôleurs qui effectueront les contrôles de façon paritaire.

Les huit contrôleurs ont participé à une première journée de formation qui leur a donné une connaissance commune de la CCT.

II.6 : Divers

La CPP, son bureau et son secrétariat, ont également accompli les tâches suivantes :

- Discussions paritaires, échanges de courrier avec le chef du DSAS et sollicitation d'un avis de droit auprès d'un avocat concernant la protection des employés en cas de dénonciation d'actes illicites
- Suivi de la diminution d'une heure de l'horaire hebdomadaire de travail (CCT 3.11)
- Suivi de la transmission des politiques de formation des institutions au secrétariat
- Mise à jour de la CCT
 - intégration de la grille commune générique (annexe 2) et des avenants concernant les pré-stagiaires et les auxiliaires de vacances
 - suppression des dispositions transitoires
- Suivi et mise à jour du site internet consacré à la CCT (www.cctsan-vaud.ch) qui a été étoffé et dont la convivialité a été améliorée. Le site a été visité 10'886 fois durant l'exercice 2009.

III. Comptes et bilan de la CPP

III.1 Compte d'exploitation 2009 (en francs)

Dépenses		Recettes	
Impression des CCT	2'560.90	Contribution professionnelle	233'295.70
Charges diverses	12'327.85	Intérêts	138.50
Secrétariat : prestations /matériel	90'321.40		
Prestations de la fiduciaire	6'484.20		
Indemnités CPP /sous commissions/ bureau	59'000.00		
Résultat	62'739.85		
Total	233'434.20	Total	233'434.20

III.2 Bilan au 31.12 2009 (en francs)

Actif		Passif	
Trésorerie	139'862.75	Passifs transitoires	54'440.90
Débiteurs	31'312.75	Réserve	50'000.00
		Capital	66'734.60
Total	171'175.50	Total	171'175.50

III.2 Rapport des contrôleurs de comptes



Aux membres de la CPP

Prilly, le 22 avril 2010

Révision des comptes 2009 de la Commission Paritaire Professionnelle de la CCT du secteur sanitaire parapublic vaudois

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 5 des statuts du 4 février 2008 de la CPP, et selon la décision prise au PV de la séance CPP du 3 décembre 2008, les soussignés ont effectué le contrôle de la comptabilité et des comptes annuels de la CPP (Commission Paritaire Professionnelle), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Sur la base des pièces comptables fournies, du bilan et du compte de pertes et profits, nous, Mme Murray-Gétain, membre du comité de l'ASI, et M. Stéphane Chevalier, économiste à l'AVDEMS, avons procédé à des analyses et examens par sondages de manière suffisante à pouvoir former notre opinion.

Nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis et d'en donner décharge à la CPP.

- | | |
|---|-----------------------|
| - le total du bilan s'élève à : | Fr. 171'175.50 |
| - et dont le compte d'exploitation présente pour l'exercice 2009 un excédent de recettes de | Fr. 62'739.85 |


Stéphane Chevalier
Economiste à l'AVDEMS


Nathalie Murray-Gétain
Membre du comité de l'ASI

Annexes :

- Bilan
- Compte d'exploitation